

## Structures d'accueil et de loisirs

### Concilier des objectifs et des contraintes

#### CVL, CLSH, ALSH, ALAE...

Quel que soit le nom barbare dont on les affuble, les équipements d'accueil et de loisirs des enfants (les anciens « centres de loisirs ») requièrent paradoxalement spécificité et polyvalence des espaces.

Si les tranches d'âges concernées sont diverses, les activités proposées ne le sont pas moins. Le bâtiment et ses abords doivent concilier activités physiques ou sportives et activités éducatives ou artistiques, calmes ou bruyantes, dedans comme dehors, en tout temps. À certaines périodes, ils doivent aussi permettre les repas des enfants et des personnels ou le repos des plus petits; le tout dans des plages d'utilisation allant de quelques heures par jour à la demi-journée le mercredi après-midi, ou à la semaine en vacances scolaires.

C'est dire que certains espaces doivent être dédiés, mais que d'autres pourront, et devront, être partagés.

C'est dire aussi toute la difficulté d'écrire, avant de le proposer au concours des architectes, le programme d'un équipement public plus complexe qu'il n'y paraît !

Ghislaine Cabessut, présidente du CAUE

#### page 4

RÉGLEMENTATION  
ALAE, ALSH,  
le rythme effréné  
de nos enfants

#### page 10

MODE DE VIE  
Évolutions  
des modes de garde

#### page 12

DOSSIER SPÉCIAL  
Concevoir  
une architecture  
ludique,  
tout un programme !

#### page 28

PORTRAIT D'AGENCE  
Triptyque,  
atelier d'architecture

# sommaire

- 3** ACTUALITÉS  
Zoom sur l'actu et calendrier
- 4** RÉGLEMENTATION  
ALAE, ALSH, le rythme effréné de nos enfants
- 6** RÉGLEMENTATION  
Quel mode de gestion pour mon ALAE et/ou mon ALSH ?
- 8** RÉALISATION  
Visite d'équipements
- 10** MODE DE VIE  
Évolutions des modes de garde
- 12** DOSSIER SPÉCIAL  
Où construire cet équipement ?
- 14** DOSSIER SPÉCIAL  
Concevoir une architecture ludique :  
entre identité, mutualisation et confort
- 22** DOSSIER SPÉCIAL  
Péri et/ou extra scolaires : tout un programme !
- 28** PORTRAIT D'AGENCE  
Triptyque, atelier d'architecture
- 30** RESSOURCES  
L'Observatoire CAUE  
Des idées de lecture



## Calendrier

### ► Du 14 mai au 26 juillet

Exposition au CMAV « Chacun sa maison » Paul Chemetov produite par la Cité de l'Architecture, présentée par le CAUE31.

### ► Du 26 juin au 26 juillet

Exposition au CMAV « Degrés anonymes » photographies de Guillaume Beinat, proposée par la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées.



### ► Du 3 juin au 29 août

Exposition « Zoom sur les petits projets en Midi-Pyrénées » édition 2014 proposée par la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées.

### ► Du 9 septembre au 1<sup>er</sup> novembre

Exposition au CMAV « Design : l'exp(I)osition » Créée par la FDMIPy et le CAUE 31



EXPOSITION au CMAV

## « Chacun sa maison » Paul Chemetov

Produite par la Cité de l'architecture & du patrimoine, présentée par le CAUE31. Du 14 mai au 26 juillet 2014

Ce projet est né de la volonté de réunir les projets des maisons et ateliers conçus par Paul Chemetov, pour constituer les archives d'un temps passé mais pas dépassé, et témoigner de l'actualité de ces projets. Ainsi, entre le premier projet de 1962 et celui de 2011, ce sont 50 ans d'histoire architecturale et humaine qui sont illustrés à travers différentes archives, documents graphiques et photographiques pour la plupart inédits...

EXPOSITION

## « Zoom sur les petits projets en Midi-Pyrénées » édition 2014

Production Maison de l'architecture Midi-Pyrénées. Du 3 juin au 29 Août 2014 à l'îlot 45 à la Maison de l'Architecture

Cette exposition présente 18 projets de moins de 300 m<sup>2</sup>, réalisés entre 2011 et 2013 dans la région. Les réalisations ont été remarquées à l'occasion d'un appel à projets auquel une soixantaine d'agences d'architecture ont répondu.



EXPOSITION au CMAV - PHOTOGRAPHIE

## « Degrés anonymes » de Guillaume Beinat

Proposée par la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées. Du 26 juin au 26 juillet 2014

Fasciné par la banalité, l'uniformité, le « commun », Guillaume Beinat construit son travail autour de ses déplacements dans de nombreuses métropoles. Si rendre compte d'une réalité sensible du monde est son intention, c'est dans la perception de l'espace et son rapport physique à celui-ci que « Degrés anonymes » se dessine.

EXPOSITION AU CMAV

## Design : l'exp(I)osition

Créée par la FDMIPy (Fédération des Designers de Midi-Pyrénées) et le CAUE 31. Du 9 septembre au 1<sup>er</sup> novembre 2014

L'exposition présente au public le métier de designer et le rôle du design dans la conception et la fabrication de toutes formes d'objets, de produits, physiques ou virtuels, ou la création d'un service... Instrument social, politique, économique et environnemental, le design interroge le devenir de nos sociétés et répond aux défis de la créativité et de l'innovation. En invitant le grand public à découvrir la mécanique exp(I)osée du design, ce sont les processus de conception, les réflexions, les recherches créatives, les gestes singuliers du designer qui sont mis à nu. Essentiels aujourd'hui, indispensables demain, ils demeurent encore trop souvent insoupçonnés.



RÉALISATIONS

## Structures d'accueil de loisirs en cours de réalisation

La communauté de communes Lauragais Revel et Sorèzois a confié la maîtrise d'œuvre de son projet d'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement, environ 125 enfants) à l'atelier d'architectes associés de Sorèze. Les travaux vont démarrer sous peu à Saint-Ferréol. L'équipement projeté s'inspire d'une architecture de type « cabane perchée » et s'organise autour de 4 bâtiments bois reliés par des passerelles. La communauté de communes Cap Lauragais a, elle, lancé un concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction de son ALSH intercommunal. L'équipe lauréate est la Fabrique d'Architecture Almuver. Le bâtiment proposé s'organisera en deux entités distinctes (dédiées respectivement aux enfants de moins de 6 ans, et à ceux de plus de 6 ans).



## Réglementation

# ALAE, ALSH, le rythme effréné de nos enfants

### La réforme des rythmes scolaires ...

**Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire** dans les écoles maternelles et élémentaires fixe de nouveaux principes, qui ont été mis en œuvre dès la rentrée 2013 pour certaines collectivités, avec possibilité de report à la rentrée 2014 pour les autres.

**Les nouveaux rythmes scolaires répondent avant tout à des objectifs pédagogiques :**

■ **mettre en place une organisation** du temps scolaire plus respectueuse des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant ;

■ **favoriser l'apprentissage de la lecture**, de l'écriture et des mathématiques le matin, au moment où les élèves sont les plus attentifs ;

■ **bénéficier d'une matinée supplémentaire**, pour éviter la coupure du mercredi préjudiciable à la régularité des apprentissages.

Des assouplissements ont été proposés en avril 2014 par Benoît Hamon, nouveau ministre de l'Éducation Nationale :

- la possibilité de concentrer les activités périscolaires sur une seule demi-journée, tout en conservant cinq matinées « obligatoires » sur

**Aucune heure de temps scolaire n'est enlevée ni ajoutée aux élèves.** Ils bénéficient toujours de 24 heures d'enseignement par semaine réparties sur 4,5 jours par semaine, auxquelles

***Mettre en place  
une organisation  
du temps scolaire  
plus respectueuse  
des rythmes naturels  
d'apprentissage  
et de repos de l'enfant.***

peuvent s'ajouter des activités pédagogiques complémentaires, qui permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, une aide au travail personnel ou une activité prévue dans le cadre du projet d'école, le cas échéant en lien avec le Projet Éducatif De Territoire (PEDT).

lesquelles « seront concentrés les apprentissages fondamentaux ».

- la durée de la semaine pourrait être réduite d'une heure, passant de 24 à 23 heures hebdomadaires d'enseignement. Les 36 heures annuelles ainsi « perdues » seraient rattrapées sur les vacances scolaires.



## ... et ses conséquences pour les enfants et pour les collectivités.

**Cette réforme implique un rallongement des temps périscolaires quotidiens des enfants** et une diminution des temps d'accueil en centre de loisirs (limités au mercredi après-midi et aux vacances scolaires).

**Pour les collectivités, les conséquences de cette réforme sont importantes** et alourdissent leurs charges. En effet, elle implique : la mise en œuvre d'un projet éducatif de territoire (PEDT)\* qui relève de leur initiative avec la coordination des acteurs éducatifs locaux ; l'embauche d'animateurs qualifiés pour encadrer les activités des enfants sur

des durées plus longues en accueil périscolaire (ALAE) ; la gestion des impacts sur les transports scolaires avec la problématique du mercredi qui modifie les horaires de ramassage, et implique le déplacement de certains enfants de l'école vers un ALSH dissocié ; enfin la nécessité de prévoir des locaux adaptés aux nouvelles activités projetées...

**C'est dans ce cadre que s'inscrit ce dossier épineux**, qui ouvre des pistes de réflexion aux élus et à leurs techniciens, en vue de la programmation et la construction de structures de loisirs pour les enfants.

\*Le Projet Éducatif De Territoire est un outil de collaboration locale qui peut rassembler, à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation. Il vise la complémentarité entre les ressources locales du territoire : équipements sportifs et culturels disponibles à proximité,

et les moyens humains mobilisables (associations locales, personnels municipaux compétents...). Il entend favoriser la mise en place d'activités périscolaires ou extrascolaires nouvelles (le mercredi, pendant les vacances), ou permettre la mise en cohérence des dispositifs préexistants.

Ci-dessus :  
Jeux de société  
à l'ALSH de  
Montastruc-  
la-Conseillère.  
Joseph  
Almudever,  
Fabrique  
d'Architecture.





## Réglementation

# Quel mode de gestion pour mon ALAE et/ou mon ALSH ?

Toute collectivité qui met en place un accueil de loisirs est confrontée au choix de son mode de gestion. Ce choix résulte à la fois de raisons politiques, administratives, et bien souvent historiques... Plusieurs possibilités s'offrent à elle :

### La régie communale

**La commune répond aux divers besoins de sa population** en organisant des services publics locaux qui peuvent être de nature obligatoire ou facultative. Les services périscolaires sont facultatifs. Ils exigent généralement une contribution financière partielle de l'utilisateur.

**La gestion en régie offre l'avantage, pour certaines activités, de permettre de garder une autonomie et un savoir-faire technique**, mais également une marge de manœuvre politique. Dans ce cas, la collectivité embauche en direct le personnel qualifié nécessaire au fonctionnement des structures d'accueil de loisirs et se charge de la gestion de la structure.

### La délégation de service public

**De nombreuses collectivités font aujourd'hui le choix de déléguer la gestion administrative, comptable et technique** des structures d'accueil de loisirs (ALAE, ALSH) à des prestataires extérieurs, généralement issus de l'éducation populaire, tels que la Ligue de l'enseignement, les Francas, la Fédération des Œuvres Laïques (FOL), la Fédération Léo Lagrange...

### L'association loi 1901

**L'organisateur de l'accueil de loisirs peut être une association de parents d'élèves.** Dans ce cas, il s'agit d'une association loi 1901 qui bénéficie de l'agrément de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la cohésion sociale (DRJSCS).

#### L'association est constituée :

■ **d'un bureau** : il recrute le Directeur et après avis de celui-ci, les animateurs. Il a un droit de regard sur les activités proposées par l'équipe d'animation et se réunit mensuellement

■ **d'un conseil d'administration** : il fixe les lignes générales du projet éducatif, étudie, et valide ou non les décisions majeures concernant l'association et son fonctionnement. Il se réunit au minimum 2 fois par an.

■ **d'une équipe d'animation**, autour du directeur. Ce dernier gère et coordonne l'ensemble de l'équipe et des activités, et se porte garant du projet éducatif de l'association.

À droite :  
Salle d'activités tournée vers les espaces de nature, ALSH de Grenade-sur-Garonne. Atelier d'architecture Triptyque.







## Réalisation

# Visite d'équipements

Territoire urbain ou rural, petite ou grande structure, de compétence communale ou communautaire, trois exemples d'opérations dans des contextes variés.

**Maître d'ouvrage :**  
Commune  
de Blagnac  
SEM Constellation  
Mandataire

**Maîtres d'œuvre :**  
Véronique Joffre,  
architecte  
Christian Valadas,  
architecte associé  
Julie Poirel,  
paysagiste

**Type de travaux :**  
Construction neuve  
et réhabilitation  
d'un corps de ferme,  
aménagement  
paysager

**Capacité :**  
350 enfants

**Surface :** 900 m<sup>2</sup>  
de réhabilitation,  
2670 m<sup>2</sup> de  
construction neuve  
et 14 000 m<sup>2</sup>  
d'espaces extérieurs

**Coût des travaux :**  
5 M € HT

**Livraison :** 2008

## Blagnac

**Les élus de Blagnac ont engagé dès 2004 une réflexion pour accueillir les enfants de la commune dans un ALSH hors périmètre scolaire**, la commune souhaitant conserver la spécificité de chaque temps.

**La commune disposait de 2 ALSH à relocaliser** (1 maternel et 1 élémentaire), pour être en lien avec son essor démographique et le développement de la ZAC Andromède. Le projet était motivé par le choix de la ville d'accueillir les enfants, dans un nouveau cadre où les deux centres de loisirs déplacés pourraient mutualiser leurs espaces d'accueil et de services (restauration, salle polyvalente, espaces verts). La gestion est municipale.

**La ville et l'architecte souhaitent que l'ALSH soit implanté au sein de la ZAC Andromède**, à proximité de la coulée verte, pour offrir aux enfants un équipement en rupture avec

l'architecture des groupes scolaires, et en contact direct avec la nature. Le projet, bâti autour de la réhabilitation d'un ancien corps de ferme, assure une transition avec l'histoire de la commune.

**Implanté au sein de la ZAC Andromède à proximité de la coulée verte**, la commune et l'architecte souhaitent que l'ALSH offre aux enfants un équipement en rupture avec l'architecture des groupes scolaires et en contact direct avec l'environnement et la nature. Le projet bâti autour de la réhabilitation d'un ancien corps de ferme assure une transition avec l'histoire de la ville.

**Hors vacances scolaires, les locaux de l'ALSH élémentaire sont utilisés** par le conservatoire municipal de musique, qui occupe les salles d'animation pour dispenser les cours de formation musicale et instrumentale.





# Boussens

Une étude du CAUE a été réalisée en amont du projet qui a vu le jour après la première réforme des rythmes scolaires qui instaurait, en 2008, la semaine de 4 jours.

Il s'agit de locaux d'accueil à la fois dans le cadre de l'ALAE et de l'ALSH. Le choix s'est donc porté sur une construction dans le périmètre de l'école qui s'inscrit en extension du bâtiment scolaire principal.

Sont accueillis environ 80 enfants entre midi et deux, mais l'équipe encadrante privilégie à ce moment de la journée l'extérieur (grande

cour, plus jardin attenant pour les maternelles).

Les locaux sont utilisés préférentiellement matin et soir, le mercredi et les vacances scolaires et sont prévus pour 50 enfants.

La bibliothèque de l'école, le dortoir maternelle et la restauration scolaire sont mutualisées ce qui a limité les surfaces de construction neuve.

La gestion est déléguée à une association d'Aurignac: Tremplin, qui emploie 3 des animateurs, les autres font partie du personnel communal.

Maître d'ouvrage :  
Commune  
de Boussens

Maître d'œuvre :  
M. Yves-Pierre  
Barrau,  
architecte

Type de travaux :  
Construction neuve  
en extension  
de l'école  
élémentaire

Capacité :  
50 enfants

Surface : 138 m<sup>2</sup>

Coût des travaux :  
195 000 € HT

Livraison : 2011



# Montastruc-la-Conseillère

En 2008, la communauté de communes du Girou projette la construction d'un bâtiment associant l'ALSH et l'ALAE à un Relais d'assistantes maternelles (RAM) sur un terrain de 3 000 m<sup>2</sup> appartenant à la commune de Montastruc-la-Conseillère, contigu à l'école maternelle pour permettre de mutualiser des espaces avec l'école, en particulier le service restauration. Le projet ne prévoit donc pas de cantine dans le nouveau bâtiment.

Après une étude préalable du CAUE, la communauté de communes s'entoure d'une AMO HQE, et lance un concours de maîtrise d'œuvre avec la

volonté de réaliser un bâtiment économe en énergie, agréable et fonctionnel pour accueillir une centaine d'enfants de 3 à 11 ans.

L'ALSH/ALAE est géré par la communauté de communes et animé par un prestataire spécialisé, Loisir Éducation et Citoyenneté (LEC), épaulé par le personnel communal mis à disposition.

L'ALAE, présent pendant les périodes scolaires, s'est substitué au service de garderie municipale. Ouvert de 7h30 à 18h45, il reçoit les enfants et leur propose différentes activités avec un personnel plus nombreux qu'auparavant.

Maître d'ouvrage :  
Communauté  
de communes  
des Côteaux  
du Girou

Maître d'œuvre :  
Joseph Almudever  
Fabrique  
d'Architecture

Type de travaux :  
Construction neuve :  
ALSH et RAM

Capacité :  
100 enfants

Surface : 526 m<sup>2</sup>  
avec le RAM

Coût des travaux :  
752 449 € HT

Livraison : 2012



Retrouvez la fiche  
réalisation  
de ce projet sur  
[www.caue31.org](http://www.caue31.org)



## Mode de vie

# Évolutions des modes de garde

Les ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) accueillent les enfants et adolescents hors temps scolaire, afin de pratiquer des activités de loisirs et de détente. Les locaux recevant les ALSH sont implantés soit dans une construction indépendante, soit dans les écoles, les temps d'occupation étant différents et complémentaires.

### Du patronage à l'ALSH, en passant par les centres aérés et de loisirs...

**En France, la nécessité et la volonté d'encadrer collectivement, de façon continue et régulière, des enfants en dehors du temps scolaire,** date des premiers patronages catholiques qui apparaissent à la fin du 18<sup>e</sup> siècle. Œuvres d'assistance à l'apprentissage, ils se développent surtout dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle dans le but d'une action sociale et spirituelle. Dans cette période, les formes d'encadrement sont marquées par les enjeux autour de l'École et de la République. Des patronages laïques sont créés ainsi que la Ligue de l'enseignement, mouvement d'éducation populaire créé en 1866 et qui a inspiré les lois sur l'école « gratuite, obligatoire et laïque ». L'orientation des patronages (aussi bien catholiques que laïques) vers les activités physiques et sportives, date de la dernière décennie du 19<sup>e</sup> siècle.

**Dans l'entre-deux-guerres, les patronages doivent faire face à la concurrence du scoutisme** qui joue alors un rôle prépondérant. Celui-ci popularise le plein air, qui débouche sur les centres aérés et le fonctionnement par tranches d'âge qui finit par aller

de soi. La période 1936-1945 voit la naissance des CEMEA préoccupés de formation et d'éducation nouvelle. C'est le début de l'implication de l'État (subventions, formation de l'encadrement...). En 1936, le gouvernement du Front populaire crée, en accompagnement des congés payés, le premier sous-secrétariat aux Sports et à l'organisation des Loisirs auprès du ministre de la Santé publique. C'est Léo Lagrange qui en est chargé. Il marque l'histoire de l'éducation populaire en développant les sports et les activités de plein air. En 1950, son nom sera donné à la Fédération créée par Pierre Mauroy, et dont l'objectif premier est la création, un peu partout en France, de clubs de loisirs associatifs dont elle forme les animateurs bénévoles. L'encadrement se professionnalise ensuite.

**Situés à la périphérie des villes, les centres aérés se développent à partir des années 1960.** Les premiers sont imprégnés de conceptions issues des colonies de vacances : nature = bon air = bonne santé. On les nomme CLSH (centre de loisirs sans hébergement) dans les années 1970.

**Aujourd'hui dénommées ALSH, ces accueils de loisirs fonctionnent le plus souvent avec une équipe pédagogique et une équipe technique.**

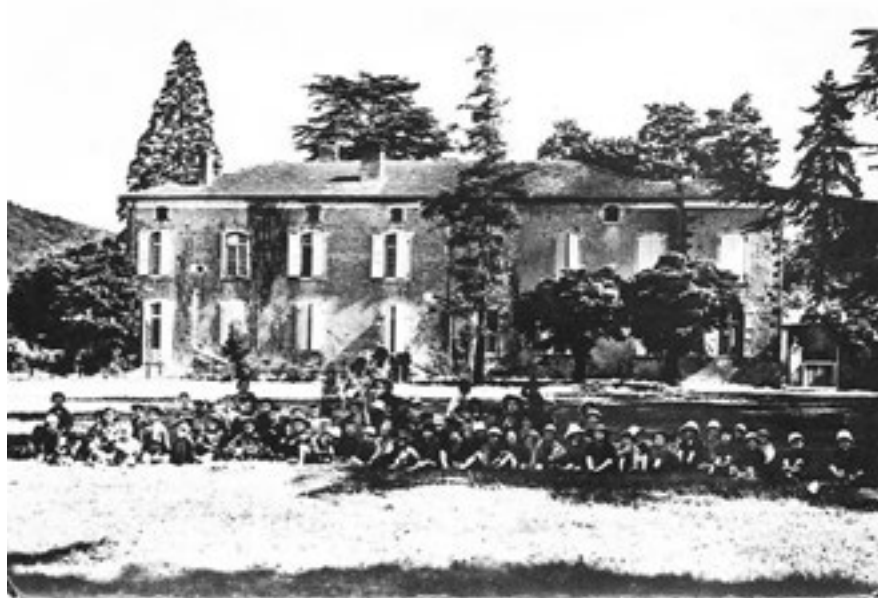
Dans le cas d'une structure importante, une équipe administrative peut travailler en collaboration avec l'équipe pédagogique et un directeur unique.

### **De la garderie à l'ALAE...**

**Les ALAE (Accueils de Loisirs Associés à l'École) sont des accueils périscolaires.** Ce service aux familles, en lien avec l'école, occupe les enfants pendant le temps de travail des parents, et apporte parfois une aide pour la réalisation des devoirs. Si cet accueil est le plus souvent situé dans les locaux de l'école, l'équipe encadrante n'est pas composée d'enseignants, mais d'animateurs proposant aux enfants diverses activités de loisirs ou sportives.

**La vie professionnelle des femmes et les craintes de laisser seuls les enfants furent à l'origine de la création de garderies,** devenues au fil du temps des accueils périscolaires. À l'origine, les garderies furent créées

par des associations et des bénévoles. L'objectif premier était de garder les enfants dans l'école avant que les parents les récupèrent. Très rapidement, des activités ludiques et parfois l'aide aux devoirs ont été mis en place. Le CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'École) apparut alors. La demande étant très forte, cet accueil est devenu indispensable dans le rythme scolaire actuel. Son encadrement est exercé par des animateurs. Aujourd'hui dénommé ALAE, son organisation reste identique. Il fonctionne matin, midi et soir pour accueillir les enfants autour d'un projet éducatif, d'une équipe d'animation qualifiée. Le taux d'encadrement est réglementé. Diverses activités de loisirs, éducatives, sportives sont proposées, ainsi que dans la majorité des cas une aide aux devoirs. La mission de l'ALAE est de respecter le rythme de vie des enfants, en assurant une continuité éducative et une complémentarité entre le temps scolaire et périscolaire, tout en développant des activités tenant compte du quotidien des enfants et de la réalité locale. L'ALAE peut être géré par une association (loi 1901), une commune, une communauté de communes...



Ci-contre :  
Colonie  
de vacances  
au château  
de Pointis-Inard.  
Source :  
[www.delcampe.net](http://www.delcampe.net)





## Dossier spécial

# Où construire cet équipement ?

Projeter un centre de loisirs (ALAE et/ou ALSH), c'est répondre à de nouveaux besoins. Il devra trouver une place dans la commune alors que les équipements scolaires ou sportifs sont déjà installés, et pour certains depuis longtemps.



Ci-dessus : Grenade-sur-Garonne, cabane réalisée dans les espaces extérieurs de l'ALSH.

Ci-contre : Villaudric, ALSH/ALAE construit en prolongement de l'école élémentaire de l'autre côté de la médiathèque. Maîtres d'oeuvre : AB2 Architecture (mandataire) et Cousy Architectures. Source : mairie de Villaudric.

**Le choix du lieu d'implantation s'oriente souvent aujourd'hui**, pour des raisons financières (mutualisation des espaces pour une économie de projet), vers une proximité immédiate des écoles afin que l'ALAE/ALSH soit aussi le lieu de l'accueil de loisirs associé à l'école, et qu'il bénéficie soit du service restauration, soit de la cour...

**La localisation d'un ALSH au centre d'une petite ville**, en lien avec l'école mais aussi avec les espaces sportifs et les équipements publics comme la médiathèque, permet ainsi accès et déplacements à pied pour les enfants. Les espaces extérieurs peuvent compléter ceux de la cour de l'école

et les espaces publics du village. On peut prévoir l'utilisation de certaines salles d'activités par des associations sportives, avec des accès distincts.

**Cependant, l'implantation en dehors du village ou de la ville, en zone verte ou naturelle** (en bordure de lac de gravières comme à Frouzins, dans un bois comme en forêt de Bouconne à Pibrac) présente d'autres atouts, et permet aux enfants de sortir du cadre de l'école où ils passent déjà une grande partie de l'année. Cet aspect est d'autant plus important pour les enfants en situation d'échec scolaire, qui ont besoin d'un sentiment de plus grande liberté !



**Être en contact avec la nature** (vue sur des espaces dégagés, air de meilleure qualité, ensoleillement, accès direct aux espaces naturels...) est un plus pour les enfants, en particulier pour ceux qui n'ont pas accès à des parcs, ou qui n'ont pas l'occasion de voyager avec leurs parents.

**C'est aussi le moyen d'attiser leur curiosité** et de leur ouvrir de nouveaux horizons.

**Ce cadre permet, en effet, de développer des actions pédagogiques spécifiques**, à l'image du centre de loisirs de la forêt de Bouconne par exemple, qui inscrit dans son projet éducatif des « actions visant à

sensibiliser les enfants à la découverte et au respect de l'environnement ».

**Si l'on ne veut, ou qu'on ne peut pas trop éloigner le bâtiment du groupe scolaire ou de la ville**, la conception du bâtiment devrait jouer un rôle de « dépaysement » : des espaces avec des formes, dimensions, matériaux autres que ceux que l'on trouve habituellement dans les écoles et pas seulement par l'emploi de couleurs bariolées ! L'aménagement des espaces extérieurs devrait, lui aussi, différer de celui d'une cour de récréation, comme à Villeneuve-Tolosane par le modelage du terrain, ou pouvoir s'ouvrir sur une zone boisée comme à Grenade-sur-Garonne.



Ci-contre,  
à gauche :  
Montastruc-  
la-Conseillère,  
aménagement  
d'un jardin au  
sud du bâtiment.

À droite :  
Modelé  
de terrain  
à Villeneuve-  
Tolosane.

## QUELS TRAITEMENTS DES ESPACES EXTÉRIEURS ?

**Les espaces extérieurs des ALAE et ALSH jouent un rôle important** dans la vie de ses structures associées ou non au cadre de vie scolaire. Cour de récréation ou espace spécifiquement dédié, ces espaces devront être aménagés pour être le support de multiples activités encadrées ou autonomes : activités ludiques s'appuyant sur des jeux adaptés aux différentes tranches d'âge, activités sportives autour d'un plateau d'évolution polyvalent, activités nature autour du jardinage et de l'observation...

**Terrains d'expérience, de confrontation et d'apprentissage**, ces espaces doivent permettre de satisfaire les besoins de tous les enfants, autour d'activités dynamiques ou calmes, pratiquées seuls ou en groupe. La démarche d'aménagement doit veiller, autant que possible, à créer différents types d'espaces et d'ambiances, propices à des activités diverses, et adaptées à des âges multiples ; à définir des zones selon leur tonalité (animée,

calme, conviviale,...) et leur fonction (grande aire d'évolution, coins d'activités à thèmes, espaces verts). Une différenciation en fonction des tranches d'âges accueillies peut être souhaitable, sans avoir forcément recours à des séparations trop formelles et étanches. On recherchera également la diversité dans les matériaux mis en œuvre au niveau des sols et des infrastructures. La qualité de l'accompagnement végétal conditionnera aussi pour une grande part l'agrément et l'appropriation de ces espaces par les enfants et le personnel d'animation. Sur un plan pratique, on veillera à proposer des rangements spécifiques, facilement accessibles, pour le matériel dévolu aux activités extérieures.

**Enfin, le souci de sécurité, les contraintes de surveillance et celles d'entretien et de gestion** adaptées aux capacités de la collectivité maître d'ouvrage, seront des composantes à prendre en compte dans l'élaboration du projet.





# Dossier spécial

# Concevoir une architecture ludique :

## entre identité, mutualisation et confort



### 1 Identité et caractère

Ci-dessus :  
Façade  
principale  
de l'ALSH de  
Grenade-sur-  
Garonne.

À droite :  
Parvis et entrée  
de l'ALSH  
de Villeneuve-  
Tolosane.  
Joseph  
Almudever,  
Fabrique  
d'Architecture.

**La question de l'image architecturale est essentielle quant à l'identité et au repérage du bâtiment.** Il s'agit de construire un lieu public, d'accueil et d'activités ayant un sens, un caractère. À ce titre, il doit être repéré

comme tel dans le paysage car il ne s'agit pas de construire une maison d'habitation ni un hôpital, ni même une école. Pour devenir un repère dans le paysage et un outil d'apprentissage de la qualité du cadre de vie,





le bâtiment sera différent de ses autres lieux de vie quotidiens que sont par exemple la maison ou l'école. On devra ainsi veiller à une conception architecturale qui soit conforme à sa destination, dans ses volumétries, ses proportions, ses matériaux...

**L'architecture sera très subtile et sensible pour s'intégrer à l'environnement.** Elle évitera tout effet austère voire carcéral, en proposant à la fois un écrin protecteur et rassurant pour l'enfant, et une ouverture sur l'espace public, la ville ou le paysage.

**La lisibilité et l'accessibilité de l'entrée sont également essentielles,** en favorisant de larges parvis directement accessibles depuis l'espace public, des appels volumétriques (auvents, portiques, porches...), des matériaux et des couleurs contrastés, et enfin une signalétique adaptée.

**La conception du bâtiment aura également une portée culturelle et pédagogique,** dans sa faculté à éveiller l'enfant à l'architecture contemporaine et environnementale.

## 2 Des espaces mutualisés et modulables

**Pour éviter au futur bâtiment une « sous-utilisation » source de gaspillages énergétiques et économiques,** et tenter d'anticiper les évolutions des besoins de la collectivité et de la réglementation, le programme devra très tôt prévoir des espaces mutualisés, évolutifs et modulables.

**D'une part, certains lieux, notamment les salles d'activités,** seront dimensionnés et configurés de manière à offrir une certaine polyvalence par leurs proportions, du mobilier associé à des espaces de rangement autonomes et sécurisés, et enfin des accès indépendants.

**D'autre part, les notions de modularité et d'évolutivité permettent de prévoir plusieurs usages possibles** pour certains locaux en incluant des dispositifs adaptés, comme des cloi-



À gauche : Grande salle avec cloison mobile, ALSH de Grenade-sur-Garonne.

sons amovibles ou coulissantes, destinées à moduler l'espace en fonction de l'activité et du nombre d'enfants. Ou encore, un mobilier facile à ranger dans des espaces dédiés et directement liés, par exemple des lits que l'on pourra repousser dans des alcôves latérales, afin de libérer de l'espace pour une activité.

**La surface retenue pour une salle d'activités (généralement 50 à 60m<sup>2</sup>) limite l'évolutivité et la modularité.** Mais deux ou trois salles d'activité pourront facilement être séparées par des dispositifs amovibles, pour créer occasionnellement ou ultérieurement une salle plus grande.



À gauche : Villeneuve-Tolosane, salle d'activités accessible aux associations hors temps d'ouverture de l'ALSH.

## Concilier les antinomies ludiques et réglementaires

**Tous ces objectifs et enjeux qualitatifs exposés se heurtent à des exigences réglementaires et sécuritaires contraignantes**, rendant la conception de ces programmes très complexe... Les architectes sont ainsi amenés à rechercher le compromis acceptable, entre une souplesse de fonctionnement et des secteurs spécialisés, entre une compacité des volumes et une implantation aérée, entre une transparence des façades et un bon confort thermique. Ou encore ils doivent traiter une image de bâtiment public avec une implantation en rez-de chaussée.

**Proposer une souplesse d'utilisation est un impératif prioritaire**, avec des variables d'occupation importantes qui amènent à articuler et à fractionner les espaces d'activités. Permettre une évolution pour des usages à venir est une deuxième priorité de programmation.

**Cette superposition d'exigences doit pourtant être traitée avec des solutions architecturales simples.** L'objectif n'est pas de créer un environnement artificiel, des programmes d'utilisation ingérables ou des dispositifs contraignants. Cette architecture est dédiée aux enfants, elle se veut accueillante, accessible et visible par tous.

**Après avoir expérimenté, dans les années 80, des projets à la géométrie complexe**, niveaux décalés et

partitions multiples, l'heure est aujourd'hui à une conception plus claire, avec une géométrie moins contraignante. Les secteurs d'activités sont clairement identifiables, et pour certains ils sont développés à une échelle domestique, comme des pavillons autonomes.

**Plusieurs séquences sont proposées à l'extérieur**, la façade s'ouvre au sud ; le patio est une pièce à part entière, il offre le jeu, l'échange et la découverte, il apporte la lumière et la végétation, il s'adapte à la morphologie du terrain.

**Moins monumentale que d'autres équipements**, cette architecture se découvre à une échelle différente, adaptée à l'enfant : sa représentation est dynamique, c'est une conception partagée, une association de groupes, avec la liberté d'un cadre extérieur largement utilisable. Dans ce concept où la façade principale est sur jardin, la difficulté consiste à traiter, pour une bonne lecture, la façade sur rue ou sur entrée avec les attributs d'un bâtiment public.

**Quelque soit sa localisation (un quartier de ville, un secteur naturel ou de loisirs)**, le projet n'obéit pas aux mêmes codes architecturaux, même si nombre de réalisations affirment aujourd'hui des tendances : façades en bois, ombrières, claustras...

Ci-dessous :  
ALSH  
de Blagnac.



## 3 Un lieu de vie confortable

**Un bâtiment d'accueil extrascolaire est avant tout un lieu de vie** pour l'enfant et le personnel encadrant. Il sera donc conçu avec la volonté d'offrir un niveau de confort d'usage optimal, soucieux de la santé et du confort de tous les utilisateurs.



Ci-contre :  
Principe de la rue centrale  
à l'ALAE/ALSH  
de Montastruc-  
la-Conseillère.



Ci-contre :  
Circulation  
intérieure  
qui se prolonge  
à l'extérieur  
à Frouzins.  
Atelier  
d'architecture  
Triptyque.

L'accent sera mis sur les points suivants :

### ■ Repérage et ergonomie

**Destinés aux enfants, le bâtiment sera conçu de manière à ce qu'ils se repèrent et accèdent facilement à tous les secteurs et fonctions** qui lui sont réservés, pour qu'ils s'approprient le bâtiment et soient rassurés. Les locaux seront donc bien identifiés, avec une distribution claire et simple. Les bons exemples sont souvent ceux qui proposent une « rue » centrale et unique distribuant tous les locaux. La signalétique accompagnera la distribution fonctionnelle avec des couleurs et un formalisme adaptés (lettrages et pictogrammes).

**Facilement accessibles, les locaux présenteront également des dimensions et des proportions adaptées**, tant pour le bâti (escaliers, portes, poignées, sanitaires) que pour le mobilier (chaises, tables, rangements...). Les éléments dangereux seront bien sûr protégés : condamnation des locaux à risques, anti pince-doigts, commandes techniques placées en hauteur...

**Les sanitaires sont aussi des lieux d'apprentissage.** Leur localisation doit être judicieuse, plutôt centrale, et leur configuration doit permettre aux enfants de préserver leur intimité.



## ■ Ambiance

**L'ambiance des locaux devra être conforme à leur destination:** tantôt chaleureuse et apaisante, tantôt lumineuse et dynamique. Puisqu'il s'agit de concevoir des espaces d'activités et donc ludiques, le choix des matériaux et des couleurs sera prépondérant... en évitant toutefois la surenchère ! L'intervention d'un spécialiste de la couleur dès la conception peut s'avérer judicieuse.

À droite :  
Graphisme  
et jeu de  
couleurs à  
Grenade-sur-  
Garonne.



## ■ Matériaux et santé

**Dans les salles d'activités, les enfants sont amenés à être souvent en contact avec les revêtements de sols et muraux.** On veillera donc à choisir des matériaux naturels pour limiter les émanations de produits volatils toxiques. Pour les sols, on évitera le PVC en préférant le linoléum ou le bois massif vernis sans solvants. Pour les murs, les briques de terre, les plaques de gypses, les enduits et badigeons à chaux, terre ou plâtre, les bardages bois et les peintures sans solvants seront privilégiés. Le mobilier sera également choisi selon les mêmes critères, en préférant le bois massif au contreplaqué ou au mélaminé, qui contiennent des colles en grande quantité. Les produits d'entretien seront dans la même tendance.

**Les revêtements intérieurs seront choisis en fonction de leur usage supposé.** On posera des matériaux résistants dans les salles d'activités, et on évitera la simple peinture sur les zones murales destinées aux accrochages ou collages (dessins, affiches, informations...).

**En prévention, on évitera d'exposer les enfants aux champs électromagnétiques** (par le blindage des réseaux électriques par exemple) et aux ondes aériennes (réseau filaire au lieu du Wi-Fi par exemple).

**On notera enfin que la Loi Grenelle, sur la surveillance de la qualité de l'air,** concernera les accueils périscolaires à compter du 1er janvier 2015.

À droite :  
Matériaux  
adaptés aux  
usages de l'ALSH  
de Villeneuve-  
Tolosane.



## ■ Confort thermique, acoustique

**Le chauffage sera bien sûr choisi en fonction de l'utilisation du bâtiment.** D'où l'importance de mutualiser les locaux pour rentabiliser sa mise en service. Le chauffage sera doux et uniformément réparti. Le choix d'une énergie renouvelable, au-delà de répondre à la RT 2012, peut également représenter une ressource pédagogique. Quoiqu'il en soit, on évitera les systèmes à air pulsé, sources d'inconfort (courant d'air) et de propagation des poussières, en préférant la diffusion par rayonnement.

### **Le confort thermique consiste aussi à se protéger des surchauffes en été.**

La climatisation sera proscrite pour des questions environnementales et de santé. On préférera des solutions bioclimatiques telles que l'inertie, en choisissant des matériaux lourds, la protection solaire des façades exposées avec de la végétation, des pergolas ou des auvents, qui auront en plus l'avantage de créer un espace tampon protégé, entre l'intérieur et le jardin. On veillera à ne pas s'exposer plein ouest, pour limiter les surchauffes estivales et les effets du climat : soleil couchant l'été, pluie battante et vent l'hiver.



Ci-contre :  
Exemples  
de brises-soleil  
ou d'auvents pour  
améliorer le confort  
thermique en été.



**La correction acoustique est également très importante,** dans les salles d'activités, le réfectoire ou la salle de repos. Au-delà des plafonds démontables pouvant assurer cette fonction (mais terriblement inesthétiques et banalisant l'espace), on choisira des matériaux de revêtement moins techniques et plus chaleureux : panneaux de bois perforé ou ajouré, panneaux acoustiques de couleur rapportés en murs et plafonds, éviter le carrelage au sol...

**Enfin la ventilation sera adaptée aux usages polyvalents,** en évitant les nuisances sonores ou l'inconfort lié aux courants d'air.

**Dans les choix des systèmes,** on gardera à l'esprit que le bâtiment doit rester simple à utiliser et économique à entretenir.

À gauche :  
Correction  
acoustique par  
parements de bois  
et solives  
apparentes.



## ■ Confort visuel

**De grandes baies vitrées bien orientées par rapport au soleil** (éblouissement) et au paysage (cadrage) sont un moyen à la fois de bénéficier de la lumière naturelle pour les locaux, et de laisser le regard de l'enfant s'évader... À condition de prévoir des allèges adaptées à sa taille et de bien

implanter le bâtiment ! Ces ouvertures permettront aussi la surveillance et les transitions directes entre intérieur et extérieur.

**On évitera enfin les locaux éclairés de façon naturelle en second jour.**



À droite :  
Cadrage sur  
le paysage.  
Grenade-sur-  
Garonne.

## ■ Sortir

**Dès que le temps et la luminosité le permettent, les enfants sont très enclins à sortir jouer dehors.** Ces lieux extérieurs, véritables exutoires et espaces d'activités à part entière, doivent donc être traités avec soin.

visuels et fonctionnels sur le paysage environnant seront recherchés, et dans ce cas la localisation du projet sera un enjeu important dans le contexte urbain (voir p.12-13).

**Plusieurs zones pourront être prévues pour le jeu, le sport, le jardinage, l'échange ou la flânerie...** Pour des questions de sécurité et de surveillance, on évitera les espaces résiduels ou directement en contact avec l'espace public.



**Les revêtements de sol seront adaptés aux usages et variés,** en privilégiant les matériaux perméables à l'eau de pluie.

**Les limites seront traitées de façon qualitative,** et intégrées dès la conception du bâtiment, pour éviter les décalages trop souvent perçus, lorsque celles-ci sont réalisées par les services techniques, après réalisation du bâtiment... Des prolongements



À droite :  
Qualité  
des espaces  
verts à l'ALSH  
de Blagnac.





Ci-contre :  
Rangements  
et dispositifs  
d'affichage.  
Joseph  
Almudever,  
Fabrique  
d'Architecture.

## Aménagement des espaces d'animation et appropriation de l'espace : dispositifs indispensables à prévoir dès la conception de l'ALSH

Les ALSH sont conçus pour offrir aux enfants un cadre de vie agréable et adapté, tout en étant fonctionnel. De nombreuses activités leurs sont proposées : activités manuelles, culturelles, sportives, jeux... La mise en place de ces activités, notamment créatives, sera facilitée par la conception architecturale des locaux et espaces.

De grands rangements, larges et profonds, permettent de pouvoir stocker l'ensemble du matériel nécessaire à l'encadrement des enfants et des activités proposées, mais aussi de libérer l'espace de meubles parfois encombrants. Ces rangements sont nécessaires à la fonctionnalité des salles de vie, ainsi qu'à l'usage des espaces de circulation et de distribution, dans lesquels les enfants déposent souvent sacs, manteaux, chapeaux...

Il est également important de permettre l'appropriation de l'espace par les enfants. Leurs productions sont exposées dans les locaux, et

participent à la décoration et à l'ambiance des lieux, souvent en lien avec une thématique, fil rouge des vacances. L'exposition des productions est en perpétuel mouvement, au rythme des vacances scolaires. Pour cela, des systèmes et des matériaux adaptés et durables doivent être prévus. L'objectif est de faciliter la présentation des productions sans détériorer les locaux. Systèmes d'accroches au niveau des plafonds et des murs, matériaux adaptés pour ne pas s'arracher lors d'affichage, etc. sont indispensables pour qu'enfants, animateurs et parents profitent pleinement des créations réalisées lors des séjours.

Ces dispositifs, rangements, systèmes et matériaux adaptés à l'affichage, doivent être pensés en amont de la construction du bâtiment afin d'être intégrés à l'écriture architecturale des espaces. De cette manière, la conception des salles est optimisée, fonctionnelle et maîtrisée, engendrant ainsi une qualité des espaces de vie et des économies sur le long terme.



# Dossier spécial

## Péri et/ou extra scolaires : tout un programme !

Les structures d'accueil de loisirs sans hébergement et associés à l'école étaient jusqu'à peu de temps des équipements communaux ou intercommunaux de moindre importance. Ces établissements, qualifiés aujourd'hui d'équipements « péri ou extra scolaires » par différence aux « garderies » du XX<sup>e</sup> siècle, doivent désormais répondre aux besoins accrus des familles.

**Avec une plus grande mobilité des familles au quotidien, les besoins des familles ont évolué**, et se sont diversifiés avec la réforme des rythmes scolaires... Les attentes relatives aux conditions d'accueil sont grandes, au regard du temps passé par l'enfant dans ces lieux, qui ne peuvent donc plus être de vagues locaux annexés à l'école, pour un temps de « latence » vécu à la marge du temps obligatoire de l'école... Le

temps « périscolaire » est désormais dans l'agenda de l'élève, consacré à des activités organisées pour lui, et doit apporter le cadre qui lui permettra de s'épanouir dans ce contexte. La problématique n'est pas la même pour un ALSH et un ALAE. Car c'est plus de 5h quotidiennes que passe l'enfant dans un ALAE, contre au plus une demi-journée hebdomadaire dans un ALSH. Les centres de loisirs, qui fonctionnent surtout pendant les 16 semaines de vacances scolaires, sont plutôt des lieux récréatifs, déconnectés de l'école.

**La question prioritaire pour les élus est de définir l'équipement à programmer : ALSH, ALAE, ou les deux ?** Définition de l'équipement et localisation vont donc de pair.

**Quoiqu'il en soit, ce sont avant tout des lieux de loisirs et de ressourcement de l'enfant.** Lieux d'éducation, de socialisation et d'émancipation, les apprentissages y sont ludiques et axés sur l'acquisition de connaissances certes, mais aussi de l'autonomie ; ils offrent donc une multiplicité d'usages correspondant à une variété d'activités et d'inactivités...

Ci-dessous :  
Apprendre  
en s'amusant  
à Villeneuve-  
Tolosane.





**Certains des locaux peuvent et doivent être mutualisés, modulaires,** ou encore se trouver hors périmètre de l'établissement. Cependant un ensemble de locaux indispensables à la structure doivent être construits *a minima*. Leur taille est fonction de l'âge et de la taille du groupe accueilli...

**Établissements recevant du public, ces locaux sont soumis à des règles de sécurité contre l'incendie.** Leur

classement est fonction de l'effectif du public présent dans le lieu en fonctionnement. Ils sont également soumis à l'obligation d'accessibilité. Leur conception doit être conforme aux règles d'hygiène et de sécurité du règlement sanitaire départemental.

**On y distingue 3 types d'espaces :** les espaces d'animation, les espaces de vie quotidienne, les espaces de gestion et de locaux techniques.

## Les espaces d'animation

■ **La salle d'activités** est l'espace dans lequel les diverses activités sont menées, souvent par tranches d'âges ou par petits groupes. Des liaisons directes avec l'extérieur (terrasses, patios, grandes ouvertures, etc.) peuvent permettre d'agrandir l'espace tout en apportant un certain confort d'usage. L'ambiance recherchée sera confortable, la lumière naturelle sera largement présente. Des placards de rangement en nombre suffisant, du mobilier adapté et modulable ainsi que des systèmes d'accroche sur les murs et plafonds seront prévus. Un point d'eau est nécessaire pour des facilités d'usage, ainsi qu'une bonne ventilation et des protections solaires.

■ **La salle polyvalente** permet de faire des jeux collectifs, des activités physiques, d'évolution, de grands groupes. C'est un espace destiné à de multiples activités : spectacles, rencontres, etc. Il peut être intéressant que cette salle soit en lien direct avec l'extérieur et le préau, afin de pouvoir agrandir l'espace lors de manifestations. Une salle de rangement à proximité est nécessaire ainsi qu'un point d'eau.

■ **Des salles spécifiques** sont parfois nécessaires comme la bibliothèque / ludothèque qui est un espace d'éveil, de détente, de lecture et de jeux de société. Son utilisation, individuelle ou en groupe, permet aux enfants de se rencontrer, de partager, de jouer ensemble, de s'écouter, d'échanger... Ce type de local peut être organisé en sous espaces : zone de lecture, de



jeux, d'activités libres, etc. Un éclairage naturel est indispensable pour participer à l'ambiance qui se voudra chaleureuse et claire.

■ **Les espaces extérieurs** permettent aux enfants d'être en contact avec l'environnement et la nature. Ils peuvent être « découpés » en plusieurs zones : zone végétalisée et arborée permettant des jeux collectifs, individuels, libres, mais aussi des temps calmes et de détente ; zone de grands jeux adaptés à l'âge des enfants ; zone minéralisée pour les vélos et deux roues.

■ **Un local de rangement extérieur** sera nécessaire. Des espaces assurant la jonction entre les salles d'activités et l'espace extérieur (terrasse, patio, etc.) peuvent apporter un confort d'usage non négligeable, permettant ainsi d'étendre les surfaces dans un jeu de dedans / dehors propice à l'esprit « vacances ».

Ci-dessus :  
Une salle d'activités appropriable et largement ouverte à Villeneuve-Tolosane.



## Les espaces de vie quotidienne

À droite :  
Salle  
de restauration  
offrant des vues  
de qualité  
sur l'extérieur  
à Blagnac.

■ **L'accueil est la « vitrine » de l'ALSH.** C'est un lieu de rencontres et d'échanges pour les enfants, les familles et l'équipe d'éducateurs. Les fonctions de cet espace sont multiples : lieu de transition entre la famille et l'ALSH, lieu d'information, de regroupement, d'attente et de circulation, permettant le contrôle sur les entrées et les sorties. Cet espace d'accueil sert également à distribuer l'ensemble des locaux. Situé à l'entrée de l'ALSH, il est en lien avec l'extérieur et doit être facilement repérable. Clair, vaste, convivial et fonctionnel (patères et casiers), il devra également être traité acoustiquement et thermiquement afin d'apporter aux usagers un certain confort (bonne isolation et sas d'entrée).



■ **La restauration est l'espace permettant la prise de repas, gouters, collations.** Quand elle n'est pas mutualisée, elle peut également être investie par les enfants pour des activités cuisine. Pour offrir aux enfants un moment de repas plus sympathique et familial, la salle de restauration peut être scindée en plusieurs espaces. Le traitement acoustique sera indispensable.

■ **Les sanitaires, au-delà de leur usage,** peuvent être conçus en apportant une dimension d'éducation à l'hygiène. Clairs, propres, hygiéniques et sécurisés, les sanitaires devront aussi préserver l'intimité des enfants.



Ci-dessus :  
Un bâtiment  
public  
identifiable  
Grenade-sur-  
Garonne.

À droite :  
Se laver  
les mains,  
jouer avec  
l'eau...

■ **Le dortoir, coin de repos permettant la sieste** et le temps calme des enfants, sera éloigné des espaces de jeux et des salles bruyantes afin d'éviter de déranger le sommeil des enfants. L'ambiance de cet espace sera calme, confortable, de taille peu importante pour favoriser l'endormissement. Il est d'ailleurs parfois préférable de scinder l'espace pour créer des lieux « cosy » avec possibilités de différentes fonctions : temps calme, temps de détente, temps de sieste, etc.



■ **L'infirmerie permet d'aliter un malade** ou de l'isoler de la vie collective. Situé à proximité du bureau de la direction ou en son sein selon la taille de l'équipement, cet espace sera calme, paisible, éloigné des zones bruyantes, avec la possibilité d'apporter de la pénombre. Il sera doté d'un placard fermé et d'un point d'eau.

## Les espaces de gestion et locaux techniques

### Espaces de gestion et de projet

■ **Le bureau de la direction** revêt diverses fonctions qui peuvent être variées et multiples selon la taille de l'ALSH. La fonction première de la direction est de gérer l'équipement : gestion du personnel, des inscriptions, du financement, encaissement des familles, suivi du budget, réception des parents, prestataires, animateurs / éducateurs. C'est un espace de rencontre entre la direction et les enfants, les parents et l'équipe d'éducateurs. D'autres fonctions peuvent y être associées comme l'infirmerie, un espace de réunion, une salle des animateurs, une régie matériel. Ce bureau a l'ambiguïté de devoir être proche de l'accueil et clairement identifié tout en permettant un isolement pour travailler, recevoir les personnes et le cas échéant soigner un enfant malade.

■ **La salle des animateurs** répond à divers usages à la fois de détente et de travail (réunion, documentation, détente et pause, rangement des effets personnels et lieu d'informations professionnelles). C'est le lieu où les éducateurs réfléchissent et partagent leurs idées, mettent en place leur projet éducatif, échangent sur leurs techniques d'animation, construisent le séjour des enfants etc.

■ **La régie matériel** permet le stockage de matériels précieux, pédagogiques et des fournitures diverses. Cette régie permet d'alimenter les stocks de chaque salle d'activités. Elle est souvent en liaison directe avec la salle d'animateurs, espace où sont préparées les diverses activités. De grands rangements modulables et en quantités importantes sont nécessaires afin de rationaliser l'espace.

### Locaux techniques

■ **Le local d'entretien** permet le stockage de matériels, de machines et de produits d'entretien. Il doit être fermé à clés et non accessible aux enfants.

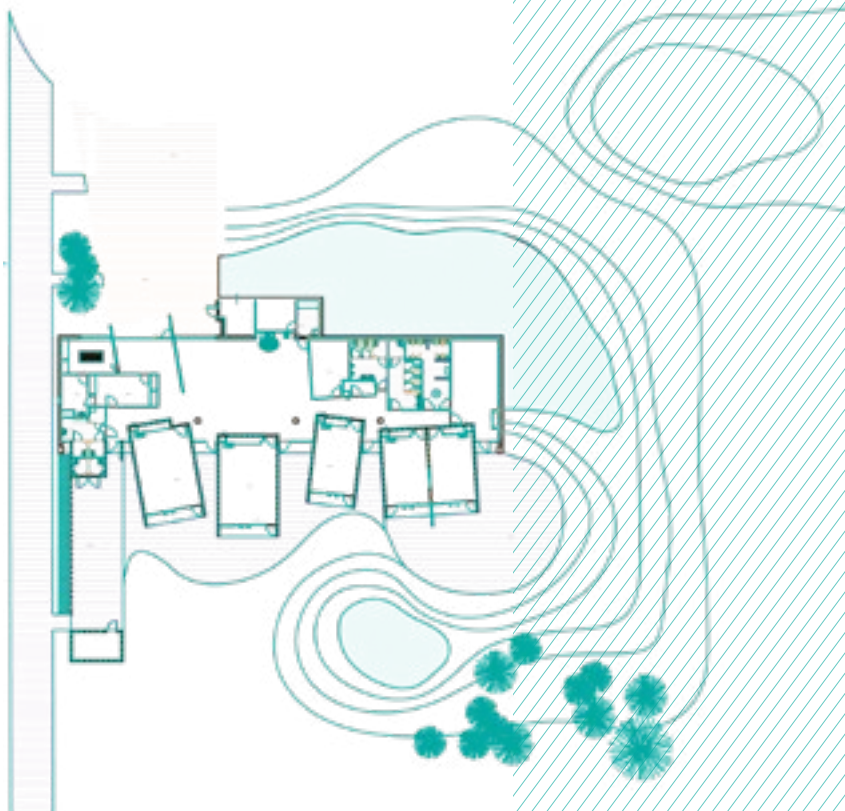
■ **Le local poubelle**

■ **Le local chaufferie** est utilisé pour placer les divers équipements de chauffage. Afin de faciliter leur maintenance, un accès depuis l'extérieur devra être prévu.

## Mutualisation de locaux

**Le temps d'occupation d'un ALSH étant très restreint**, sa mutualisation sera recherchée pour permettre une utilisation plus continue. Soit en partageant des locaux avec le RAM comme à Montastruc-la-Conseillère et Grenade-sur-Garonne, ou encore avec des associations comme avec l'école de musique à Blagnac. Soit en utilisant des locaux d'équipements voisins tels que la restauration de l'école, les salles de sports, la médiathèque/ ludothèque, les espaces verts ou les zones de loisirs de la commune, comme à BousSENS.

Ci-contre :  
Plan de masse  
de l'ALSH  
de Villeneuve-  
Tolosane.





La spécificité de ces structures au regard du potentiel d'équipements communaux utilisables, de leur fréquentation (par tranche d'âge, en nombre d'enfants et en temps de présence) et de leur localisation, fait qu'il n'est pas possible de rédiger a priori un programme « type ».

**CAS 1 :**  
ALSH  
de Villeneuve-  
Tolosane, avec  
mutualisation  
de la  
restauration  
scolaire  
à distance  
et de la salle  
de sport,  
150 enfants  
accueillis.



**CAS 2 :**  
ALSH / ALAE  
de Paulhac,  
100 enfants  
accueillis.

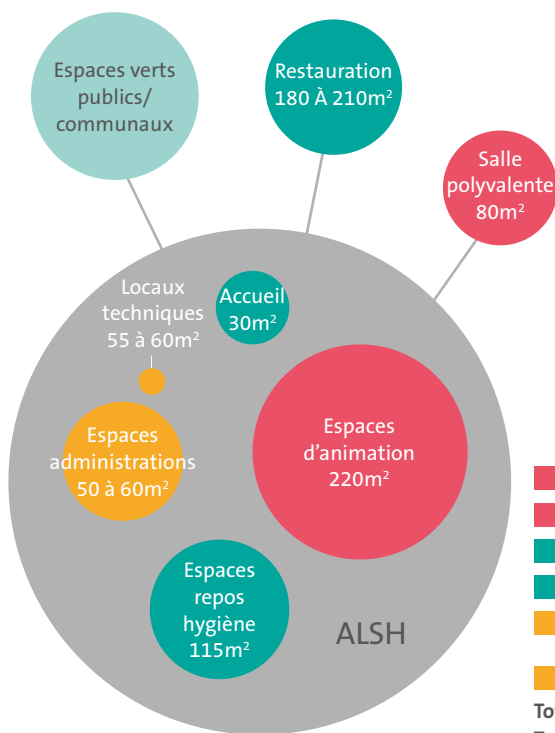


**CAS 3 :**  
ALSH de Frouzins,  
locaux neufs,  
150 enfants  
accueillis  
(maternelle  
et élémentaire).



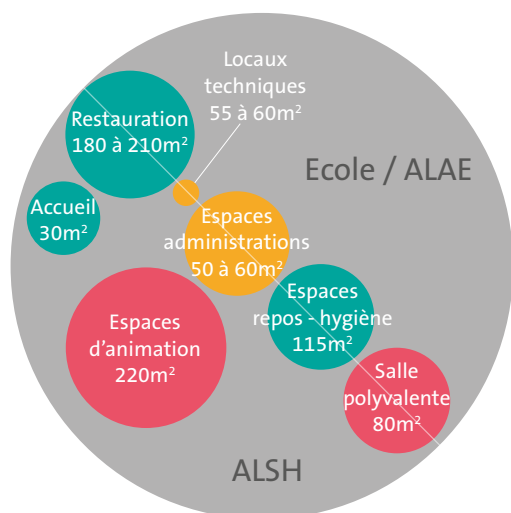


Les organigrammes ci-dessous indiquent la nature et la surface des locaux pour 100 enfants (60 primaire et 40 maternelle) accueillis dans les 3 contextes différents.



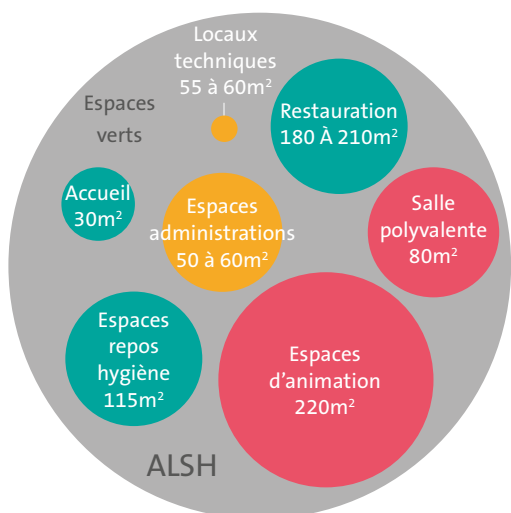
100 enfants de 3 à 13 ans (40 maternelle et 60 élémentaire) accueillis en ALSH à distance relative de la restauration de l'école et d'une salle de sport communale

- Espaces d'animation construits 220m<sup>2</sup>
  - Espaces d'animation mutualisés 80m<sup>2</sup>
  - Espaces de vie construits 145m<sup>2</sup>
  - Espaces de vie mutualisés 180 à 210m<sup>2</sup>
  - Espaces admin. gestion construits 105 à 120m<sup>2</sup>
  - Espaces admin. gestion mutualisés 0m<sup>2</sup>
- Total surfaces construites 470 à 485m<sup>2</sup>**  
**Total surfaces mutualisées 260 à 290m<sup>2</sup>**



100 enfants de 3 à 13 ans (40 maternelle et 60 élémentaire) accueillis en ALSH/ALAE

- Espaces d'animation construits 220m<sup>2</sup>
  - Espaces d'animation mutualisés 80m<sup>2</sup>
  - Espaces de vie construits 30m<sup>2</sup>
  - Espaces de vie mutualisés 295 à 325m<sup>2</sup>
  - Espaces admin. gestion construits 0m<sup>2</sup>
  - Espaces admin. gestion mutualisés 105 à 120m<sup>2</sup>
- Total surfaces construites 470 à 485m<sup>2</sup>**  
**Total surfaces mutualisées 260 à 290m<sup>2</sup>**



100 enfants de 3 à 13 ans (40 maternelle et 60 élémentaire) accueillis en ALSH dans des locaux neufs

- Espaces d'animation construits 300m<sup>2</sup>
  - Espaces d'animation mutualisés 0m<sup>2</sup>
  - Espaces de vie construits 325 à 355m<sup>2</sup>
  - Espaces de vie mutualisés 0m<sup>2</sup>
  - Espaces admin. gestion construits 105 à 120m<sup>2</sup>
  - Espaces admin. gestion mutualisés 0m<sup>2</sup>
- Total surfaces construites 730 à 775m<sup>2</sup>**  
**Total surfaces mutualisées 0m<sup>2</sup>**



## Portrait d'agence

# Triptyque, atelier d'architecture

L'atelier d'architecture Triptyque est né en 2002 de la volonté de ses 3 associés (Gabriel ANGER, Architecte DPLG et Ingénieur INSA, Jérôme DEBAILLEUL, Ingénieur INSA génie civil, et Baptiste GRILLET, Architecte DPLG et Ingénieur INSA), de créer en région toulousaine une structure originale dans le domaine de l'architecture et de l'ingénierie. L'atelier compte actuellement 4 salariés dont 2 autres architectes.

**La démarche spécifique de l'atelier TRIPTYQUE** pour les programmes en lien avec la Petite Enfance privilégie le dialogue, la prise en compte des intérêts économiques, culturels et sociaux qui s'inscrivent dans le projet afin de créer une dynamique architecturale.

**L'approche contextuelle de l'agence**, sensible et fonctionnelle via la simplicité, la dimension ludique, l'intégration dans le paysage et le lien avec les espaces mitoyens en particulier la nature, enrichit chaque projet et, au-delà, permet la fabrication d'un espace orienté vers l'enfant et les utilisateurs.

**Quelle est votre expérience en conception de structures d'accueil de loisirs ?**  
L'agence vient de travailler sur deux projets d'ALSH, l'un à Frouzins livré en 2012, l'autre à Grenade-sur-Garonne, livré en 2013.

**Sur la base de quels programmes avez-vous travaillé sur ces projets et ont-ils évolué au cours de votre intervention ?**  
À Grenade-sur-Garonne, nous sommes partis sur la base du travail préalable réalisé par le CAUE. Il s'agissait de construire un équipement accueillant 150 à 200 enfants. La commune a choisi de construire en plus une salle polyvalente mutualisée avec les associations.

À Frouzins, la programmation réalisée par la société Vitam était très précise. La capacité d'accueil projetée était similaire et le projet intégrait une

restauration collective. La collectivité aurait souhaité des espaces plus grands, mais faute de budget nous leur avons proposé des espaces modulaires avec cloisons mobiles, permettant notamment des activités en grands groupes d'enfants.

**Les usagers ont-ils été associés en amont des projets ?**

Oui, des échanges avec les usagers ont eu lieu au cours des phases études et travaux.

**À quelles contraintes avez-vous été confrontés pour l'implantation de ces projets dans leurs sites respectifs ?**

À Grenade-sur-Garonne, l'implantation de l'équipement projeté était très cadrée compte tenu de la forme de la parcelle, et de l'intégration à un vaste ensemble à l'échelle du quartier et de l'espace public (réalisation en parallèle d'une crèche, d'un groupe scolaire et d'un restaurant). En fond de parcelle, la partie boisée du site retenu devait être utilisée comme espace de jeu et de détente pour les enfants : le centre de loisirs est venu s'y lover naturellement.

À Frouzins au contraire, nous avons eu plus de liberté dans l'implantation du projet. Nous avons choisi d'orienter le bâtiment vers le lac, donnant ainsi la possibilité aux éducateurs de développer à terme des loisirs nautiques. L'architecture du bâtiment réalisé s'en est inspirée, sur le thème du pilotis et du ponton.





### Comment se déroule la vie dans ces bâtiments ?

Les deux équipements s'organisent de la même manière du point de vue fonctionnel, autour de 3 zones bien distinctes : une zone petite enfance (3/6 ans), une zone pour les grands de 6 à 12 ans, et une zone mixte avec des salles d'activités communes.

Tous les deux se développent sous forme de peignes largement ouverts sur l'extérieur, et dégagant des espaces extérieurs protégés au contact des salles d'activités.

### Quels systèmes constructifs et quels matériaux avez-vous adopté ?

Le bâtiment réalisé à Grenade-sur-Garonne est en ossature bois sur le thème de la cabane en bois. Il a été isolé en ouate de cellulose et a été bardé en douglas étuvé. Sa toiture est en zinc. Il est chauffé par un plancher chauffant alimenté par une pompe à chaleur. Les encadrements de baies en saillie à l'Est sur la façade principale protègent le vitrage des surchauffes. À l'ouest, les vitrages sont protégés par des ombrières, elles-mêmes réalisées en bois. À Frouzins, le bâtiment à toiture terrasse est réalisé en maçonnerie traditionnelle et a été isolé par l'intérieur. Chacune des dents du peigne est revêtue d'enduit pour la partie bâtie, et de polycarbonate pour la partie préau. Face au lac, le corps du bâtiment principal est revêtu de bardage bois, il initie le parcours en pilotis vers les espaces extérieurs. Une ventilation double flux y a été installée. Elle est jumelée à un chauffage électrique par panneaux rayonnants.

*La démarche spécifique de l'atelier TRIPTYQUE pour les programmes en lien avec la Petite Enfance privilégie le dialogue, la prise en compte des intérêts économiques, culturels et sociaux.*

### Comment avez-vous pris en compte la réglementation thermique ?

Les deux projets ont été soumis à la RT 2005, réglementation en vigueur au moment du dépôt du permis. Pour le projet de Grenade-sur-Garonne, nous nous sommes volontairement orientés vers une démarche HQE non labellisée, et les performances énergétiques du bâtiment se rapprochent de celles exigées par la RT 2012.

### Vous êtes-vous préoccupés de la santé des enfants dans le choix des matériaux ?

Nous avons utilisé des matériaux actuels qui limitent l'emploi de COV. Les collectivités se sont essentiellement préoccupées de leur durabilité et de leur facilité d'entretien. À Frouzins, à la demande des élus, les sols PVC ont été remplacés par des sols en linoléum. Par ailleurs le choix d'une ventilation double flux participe à la qualité de l'air.

### Avez-vous fait appel à des compétences complémentaires au-delà de celles de votre agence ?

Nous travaillons régulièrement avec une graphiste la décoration intérieure des locaux. Le choix des couleurs s'est effectué ensuite naturellement en relation avec les utilisateurs. À Grenade-sur-Garonne, nous avons également travaillé avec une paysagiste sur le sujet de l'aménagement des espaces extérieurs : ont été prévues notamment les installations de cabanes et de mobiliers de jeu en bois...

Ci-dessus :  
ALSH  
de Grenade-sur-Garonne  
(à gauche)  
et de Frouzins  
(à droite).

Page de gauche :  
ALSH  
de Grenade-sur-Garonne,  
détails.

Frouzins  
Capacité :  
150 à 200 enfants  
Coût des travaux :  
1 200 000 € HT  
Surface :  
950 m<sup>2</sup>

Grenade-sur-Garonne  
Capacité :  
200 enfants  
Coût des travaux :  
1 900 000 € HT  
Surface :  
1 385 m<sup>2</sup>





## Ressources

# L'Observatoire CAUE



Consultez l'Observatoire CAUE en ligne : [www.caue-observatoire.fr](http://www.caue-observatoire.fr)

Pour répondre au mieux aux attentes des différents acteurs de l'aménagement, plusieurs CAUE ont créé un outil commun de recensement et d'analyse de la production architecturale, urbaine et paysagère, baptisé « Observatoire CAUE de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage ».

**Ce référentiel accessible librement en ligne se présente sous la forme d'une base de données d'opérations** sélectionnées par les équipes des CAUE pour la qualité de leur conception, leur caractère innovant, leur valeur d'usage.

(concepteurs, superficie, coût...) et un texte de présentation.

**Vous pouvez y effectuer des recherches** par type de réalisation, département ou région, concepteur, année de réalisation, etc.

**En quelques clics, vous avez accès à des réalisations** d'architecture publique, d'habitat collectif ou individuel, d'aménagement urbain, d'espaces publics avec pour chacune une fiche descriptive comprenant : des photos, des éléments du programme

**À la fois outil de connaissance et de diffusion de l'information**, outil de sensibilisation et de valorisation de la qualité, mais aussi outil de conservation des données, l'Observatoire CAUE mérite de prendre bonne place parmi vos sites web favoris !



## Des idées de lecture... Bâtir pour la santé des enfants

*Bâtir pour la santé des enfants*  
Suzanne Déoux  
Medico Éditions,  
2010 – 700p.

L'enfance est une période de grande vulnérabilité aux agressions de l'environnement quotidien. Les bâtiments destinés aux enfants (hôpitaux, écoles, salles de sport...) ont un impact direct sur leur santé.

**Fort des connaissances scientifiques et réglementaires actuelles**, ce livre dresse un inventaire quasiment exhaustif des paramètres des bâtiments accueillant des enfants, du bâti qui influence leur développement cognitif, psychologique, affectif, sanitaire et

social. L'ouvrage, structuré en 24 chapitres, fait le tour complet des divers espaces bâtis où vivent les enfants, avec leurs effets sanitaires : environnements sensoriels (tactile, kinesthésique, olfactif, sonore et visuel) thermiques, aériens, électromagnétiques.

# Le Centre de Loisirs Sans Hébergement : un équipement au service des enfants

L'accueil de loisirs est un mode d'accueil collectif de mineurs à caractère éducatif durant leur temps de loisirs et de détente, reconnu et apprécié des familles.

Cet accueil se conçoit difficilement sans un équipement adapté.

**Au-delà d'une présentation de l'équipement et des espaces nécessaires au fonctionnement d'un accueil de loisirs**, l'objectif de ce guide est de faire le point sur les diverses réglementations s'appliquant à un tel équipement assorti de préconisations d'un certain nombre de conseils et recommandations aux organisateurs qui souhaitent

créer, réorganiser, améliorer un accueil de loisirs ou construire, restructurer, réhabiliter un CLSH.

Ce document est téléchargeable gratuitement depuis l'adresse : [www.seine-et-marne.fr/les-centres-de-loisirs-sans-hebergement](http://www.seine-et-marne.fr/les-centres-de-loisirs-sans-hebergement)



*Le Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) : un équipement au service des enfants*  
CAUE 77  
2009 – 76p.



## Les lieux de l'accueil périscolaire

« Les lieux de l'accueil périscolaire », c'est la thématique retenue par le CAUE de Loire-Atlantique pour sa journée annuelle 2013 de visite et d'échanges, destinée à aider les maîtres d'ouvrage dans la programmation de leurs équipements publics.

**À cette occasion, le CAUE 44 a réalisé un document de 60 pages** sur ce thème, téléchargeable gratuitement sur son site <http://www.caue44.com/Accueils-periscolaires.html>. Dans l'esprit d'un mémento, ce document arti-

culé en 3 parties (Concevoir un lieu d'accueil périscolaire ; Identifier les besoins ; Élargir le projet), rappelle les notions incontournables pour la bonne programmation d'un tel lieu.



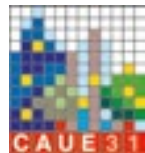
*Les lieux de l'accueil périscolaire*  
CAUE 44  
2013 – 60p.



AVEC LE CAUE,  
ENGAGEZ  
UN DIALOGUE  
CONSTRUCTIF



**Le Conseil d'Architecture,  
d'Urbanisme  
et de l'Environnement  
est un organisme  
départemental  
d'information,  
de sensibilisation,  
de conseil et de rencontre,  
gratuit et ouvert à tous.**



**Ses statuts :**

Le CAUE est une association à mission de service public créée à l'initiative du Conseil général dans le cadre de la Loi sur l'architecture de 1977.

**Ses missions :**

Le CAUE a pour objet la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère.

Dans ce cadre, il assure diverses missions :

- Informer tous les publics et diffuser la culture architecturale, urbaine et paysagère ;
- Favoriser les échanges et la concertation ;
- Conseiller les particuliers sur leur projet de construction, de rénovation ou de transformation d'un bâtiment ;
- Conseiller les collectivités locales sur leurs choix d'urbanisation, de construction et d'amélioration du cadre de vie.

# Le Calepin

CAUE de la Haute-Garonne  
1, rue Matabiau  
31000 Toulouse  
Tél. 0562737362  
e-mail : caue@caue31.org  
www.caue31.org

Directeur de la publication : Ghislaine Cabessut  
Conception/rédaction : CAUE 31 et Jérôme Leroy  
Graphisme : Willy Muller, Flore Mazzonetto  
Crédits photographiques : CAUE 31  
Impression : Imprimerie Lahournère  
n°ISSN : 1777-3210  
Imprimé sur du papier recyclé